

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPNETERY

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le 18/06/2026
ID : 087-218703502-20260605-2026_6_1-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
COMMUNE DE CHAMPNETERY

DELIBERATION N°2026-6.1 : Election sénatoriales

L'an deux mille vingt-six le cinq du mois de juin à 10 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Michaël KAPSTEIN, le Maire.
Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participent à la séance : Michaël KAPSTEIN, Jean-Pierre BOYER, Stéphane CLAVAUD, Frédéric d'ARGENLIEU, Nathalie DUMAS, Thibaut GRIMAND, Marie LAGARDE, Adeline PELLETIER, Nadine PEYRIERAS, Claire RAINELLI, Clarisse REIX, Eric RIBIERE, Lydia ROUILLON, Vincent LONTRADE et Adrien VANDIJK.

Absents excusés : -

Monsieur Thibaut GRIMAND a été élu secrétaire.

Comme les députés, les sénateurs votent les lois et contrôlent l'action du Gouvernement. Ils représentent les collectivités territoriales de métropole et d'outre-mer. La moitié des sénateurs est renouvelée tous les trois ans au suffrage universel indirect.

Les élections sénatoriales permettent à un collège électoral d'élire les sénateurs pour un mandat de 6 ans renouvelable. Ce collège électoral comprend les sénateurs, les députés, les conseillers régionaux élus dans le département, les conseillers départementaux (ou les conseillers des collectivités similaires à statut particulier) et les délégués des conseils municipaux.

Les prochaines élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2026 pour le renouvellement de 178 sièges. Il y a lieu de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs 2026.

- Après avoir mis en place le bureau électoral ;
- Après avoir indiqué que le Conseil Municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants ;
- Après que les candidats se soient déclarés ;
- Considérant que chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a déposé lui-même dans l'urne ses bulletins pour :
 - o L'élection des délégués, sont élus au 1^{er} tour de scrutin et à l'unanimité des voix : Michaël KAPSTEIN, Adrien VANDIJK et Adeline PELLETIER.
 - o L'élection des suppléants, sont élus au 1^{er} tour de scrutin et à l'unanimité des voix : Marie LAGARDE, Nathalie DUMAS et Eric RIBIERE.

Le secrétaire de séance : Thibaut GRIMAND

Fait à Champnétery le 8 juin 2026



Le Maire,

Michaël KAPSTEIN